

Le prêt de BNP Paribas indexé sur le franc suisse encore attaqué

Déjà mise en examen pour pratique commerciale trompeuse en mai dernier, pour avoir commercialisé les prêts Helvet Immo en francs suisses, BNP Paribas va devoir faire face à une nouvelle attaque en règle d'un collectif de clients défendus par le cabinet avignonnais "Financière autrement" associé aux avocats Anne-Valérie Benoît et Stéphane Szames.

4 655 emprunteurs avaient ainsi contracté, de mars 2008 à décembre 2009, des prêts en francs suisses, remboursables en euros, à taux variable de surcroît, et ont ainsi vu leur capital restant dû augmenter de 50 % lorsque la valeur de la monnaie helvète s'est envolée par rapport à l'euro en particulier à partir de juin 2010. " Il est vrai que jusqu'à présent la plupart des jugements rendus dans cette affaire ont été favorables au prêteur mais nous n'avons pas le même angle d'attaque ", explique Jean-Pascal Mattéi, le président de la société d'expertise financière. Car si la plupart de leurs prédécesseurs ont plaidé le manque d'information fournie par la banque aux emprunteurs, les avocats qui s'apprentent à reprendre à zéro les procédures de quelque 65 dossiers, comptent démontrer, grâce aux analyses fournies par les experts de Financière autrement, " que la banque savait comment allait évoluer la parité du franc suisse par rapport à l'euro ", indique

Jean-Pascal Mattéi. "Nous avons analysé la façon dont le franc suisse s'est comporté pendant des années, et grâce à des modèles mathématiques nous avons pu démontrer que cette hausse était prévisible, or ce risque a été minimisé face au client ", poursuit le spécialiste, qui annonce dans un communiqué de presse la demande d'audition en tant que témoin d'une directrice régionale de BNP Paribas Personal Finance au moment de la commercialisation du prêt Helvet Immo dont les dires corroboreraient cette théorie.



BNP Paribas a mis en place un service de négociation avec les clients qui le souhaitent.

Interrogée, la banque précise qu'elle a mis en place un dispositif destiné à aider les clients qui le souhaitent, à sortir de ce prêt, " 2 800 dossiers ont

déjà été revus individuellement ", explique la chargée de communication de BNP Paribas PF rappelant qu'Helvet Immo avait été créé en 2007 par deux sociétés qui ont été ensuite absorbées par le groupe.

Pour la banque, les clients ont bien entendu été informés du risque encouru et surtout ces prêts, contractés pour leur grande majorité par des investisseurs souhaitant défiscaliser dans le cadre des dispositifs Scellier ou Robien, proposés à un taux inférieur d'un point au moins à celui du marché, ne donnent lieu à aucune variation de mensualité, même après l'envolée du franc suisse.

Le hic, c'est que le capital restant dû, lui, a parfois augmenté de 50 % alors que le souscripteur remboursait depuis 6 ans. " Les clients l'ont appris par leur relevé trimestriel ", note Jean-Pascal Mattéi, qui compte attirer d'autres plaignants, dans cette démarche collective.

Marie-Cécile Berenger, , , , ■